



ADAINVILLE



INFOS

Bulletin Municipal d'informations

N° 102 MARS 2020



AGENDA RAMASSAGE DES ORDURES, ENCOMBRANTS ET DECHETS VEGETAUX



Rappel de ramassage des ordures ménagères (bacs verts et jaunes) : ramassage le jeudi matin, les contenants sont à sortir le mercredi soir

Reprise des ramassages hebdomadaires des déchets végétaux à partir du lundi 30 mars 2020.

**Distribution des sacs
(papier recyclable)**

mercredi 11/03

samedi 14/03

mercredi 18/03

samedi 28/03

Les sacs papiers seront distribués au garage communal à côté de l'église (route du Breuil) de 10 heures à 12 heures le mercredi et de 09 heures à 12 heures le samedi.

Il n'y aura cette année qu'une seule distribution au printemps et pas de distribution à l'automne (la totalité de la dotation annuelle vous sera remise en mars)

Pour faciliter la collecte et le compostage vous devez :

- Sortir les sacs la veille au soir (dimanche) et ne pas les laisser sortis toute la semaine
- N'ajouter aucun élément en plastique (lien, bâche...) et assurer une bonne visibilité des sacs.
- Faire des fagots facilement manipulables (poids/taille : 1 mètre maximum), ne mettre ni terre, ni sable dans le sac (cela gêne le compostage).
- Respecter la limite de remplissage, refermer le sac

De plus, les sacs mouillés ou trop pleins se déchirent facilement et compliquent la collecte.

Date des prochains ramassages des encombrants : les 23 avril et 07 octobre 2020

BADGE DECHETERIE

Désormais, il est demandé aux habitants ou professionnels, de saisir la demande et de l'envoyer directement au SIEED (soit par courriel ou par la poste ou à Garancières aux bureaux du SIEED), dans l'attente de la saisie en ligne directement.

Vous trouverez le formulaire sur le site : https://www.sieed.fr/images/IMPRIME_BADGE.pdf

Rappel des horaires des déchèteries de Boutigny-Prouais et Houdan

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410
Lieu dit Les Jons - Au croisement RD 305 - RD 101



DECHETERIE DE HOUDAN - 78550
Route d'Anet - Voie communale n°2

LUNDI : FERMETURE

MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

MERCREDI - JEUDI : fermée

VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

DIMANCHE : 9h - 13h

LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

MARDI : FERMETURE

MERCREDI - JEUDI : fermée

VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

DIMANCHE : 9h - 13h





TRANSPORT A LA DEMANDE

Le transport à la demande c'est quoi ?

C'est un service de déplacement à la demande sur réservation proposé par Transdev et Ile de France Mobilité qui permet de se déplacer du mardi au vendredi de 09h30 à 15h30 et le samedi de 09h à 19h sur différents points d'intérêts de Maulette ou de Houdan via un véhicule de 5 ou 6 places.

Je veux réserver comment faire ?

Il suffit d'appeler **1 heure minimum à l'avance** de l'heure de départ souhaitée le numéro de téléphone **09 70 80 96 63** (ouvert du lundi au vendredi de 09h à 18h).

Combien cela va me coûter ?

Un aller coûte le même prix qu'un voyage en bus soit 2€, vous pouvez utiliser un ticket de bus ou utiliser un Passe Navigo Easy qui est une carte dédiée aux voyageurs occasionnels, le Navigo Easy est une carte rechargeable sans contact pour charger vos tickets et certains forfaits courts. Accessible à tous et sans engagement, vous pourrez charger vos carnets de tickets, tickets aéroport, divers forfaits etc... sur un même support. N'étant pas nominatif, il peut être prêté à d'autres personnes.

Points de vente :

Etablissement Transdev Houdan : 3 route de Bu 78550 Houdan
Gare de Houdan, Montfort l'Amaury et Méré

Où-puis je me déplacer et à partir de quel point de départ ?

Sur la commune d'Adainville, vous pouvez partir de l'arrêt de La Jaunière, du Mesle ou encore de l'Eglise (une icône jaune TAD sera inscrite sur l'arrêt de bus)



Concernant les destinations, vous pourrez-vous rendre
Supermarché Intermarché de Maulette (arrêt Place du Moulin)
Supermarché Carrefour Market de Houdan (arrêt Vignes)
Gare de Houdan
Piscine de Houdan (arrêt ZAC de la Prévoté)
Hôpital de Houdan (arrêt Remparts)

Vous ne pourrez vous rendre qu'à ces 5 arrêts, et pour repartir il vous suffit de réserver comme à l'aller une heure à l'avance minimum un trajet retour vers un des arrêts de la zone 1 ou de la zone 2.

A quels horaires puis-je me servir de ce service de transport à la demande ?

Le service est disponible du mardi au vendredi de 09h30 à 15h30 et le samedi de 09h à 19h00.



TRAVAUX VOIRIE

Continuité des travaux de l'assainissement de la commune (canalisation d'eau potable):

Le dernier chantier s'effectuera route de la Chesnaie du 09 mars au 03 avril.

La réfection de la route du Mesle dont les travaux ont été effectués en juillet 2019 n'a pas tenue à cause des fortes chaleurs. L'entreprise s'est engagée à refaire l'enrobée au printemps 2020.

CLUB DU SOURIRE 78

Cette association qui regroupe toutes les générations a changé de président, il s'agit de

Mr Loyant Gérard (tél 06 89 78 84 03).

L'ex présidente Léone Masset endosse le rôle de Vice-Présidente (tél 06 81 73 97 60)

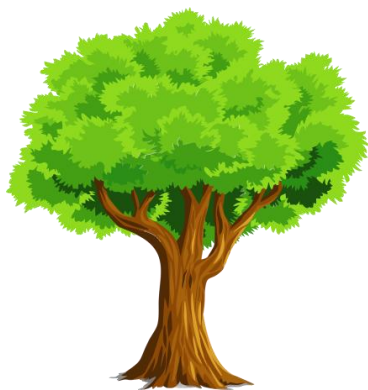
Pour plus de renseignements contactez :

Le Président Mr Loyant Gérard au 06 89 78 84 03

La vice présidente Masset Léone au 06 81 73 97 60

www.clubdusourire.fr

RAPPEL ELAGAGE



Nous vous rappelons que les végétaux dépassant sur le domaine public sont à élaguer avant le 31 mars 2020.

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier (CE, 14 mars 1975, n° 90899).

L'avancée des branches d'un arbre sur le domaine public est de nature à entraver la commodité de circulation et à mettre en jeu la sécurité des piétons.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies.

L'article L.2212-2-2 du même code permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires sont de retour !

A cause des hivers trop doux, les chenilles sont de plus en plus nombreuses à résister au froid et par conséquent celles-ci prolifèrent au printemps afin de descendre de leur nid et s'enterrer dans le sol. C'est lors de cette procession qu'elles sont le plus à craindre car dotées de milliers de soies urticantes, elles peuvent provoquer des réactions plus ou moins graves (éruption et sévères démangeaisons en cas de contact avec la peau, irritation des yeux, douleurs abdominales si ingestion, risque de nécrose de la langue pour les animaux ...)

Si vous apercevez donc ces chenilles sur un arbre ou un nid (comme sur la photo ci-contre), vous devez contacter une société spécialisée pour l'enlèvement et destruction du nid.

Horaires d'ouverture Mairie au public

Lundi et Jeudi : 14h à 17h

Mardi : 14h à 19h

Vendredi : 14h à 16h

Samedi : 10h à 12h

1 samedi sur 2

(les jours de commissions d'urbanisme)

Email
mairie@mairie-adainville.fr

Site
www.mairie-adainville.fr

RAPPEL SUR LE BRUIT

ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 11 DECEMBRE 2012

Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par son intensité, sa durée ou sa répétition et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

L'utilisation d'outils ou d'appareils à moteur thermique, à explosion ou électrique est réglementée comme suit :

Est autorisée : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Article 3 : Par dérogation à l'interdiction énoncée ci-dessus ou lorsque le fonctionnement du Service Public ou l'usage d'une profession l'exige impérativement, l'utilisation desdits engins pourra être autorisée après avis préalable favorable du Maire.

Article 4 : Les aboiements intempestifs des chiens pourront être sanctionnés, conformément à l'article R.48-2 du Code de la Santé Publique

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

COMMISSIONS D'URBANISME

Les prochaines dates vous seront communiquées après les élections municipales.

CONDITIONS DE DÉPÔT D'UN DOSSIER A LA COMMISSION D'URBANISME

Les dossiers de demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou demande de certificat d'urbanisme) sont à déposer en mairie pour enregistrement.

La commission d'urbanisme assure désormais l'instruction de ces dossiers dans les délais légaux.

La commission recevra **de 10h à 11h sur rendez-vous** pris au secrétariat de la Mairie.

Les permanences prévues à ces mêmes dates **de 11h à 12h** sont maintenues, les habitants peuvent venir **sans rendez-vous**, afin d'obtenir des renseignements d'urbanisme.

ENTREPRISES ADAINVILLOISES A VOTRE SERVICE



ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

Ayant 2 ans d'expérience dans une école Montessori

Propose accueil au sein d'une mini-collectivité

Tél : 06.70.84.92.95

Page Facebook : assistante maternelle Adainville

PLOMBIER RAMONEUR CHAUFFAGISTE

Tél : 07.82.56.35.90

Email : maplombrie78@free.fr

Installation, entretien, dépannage, rénovation...

MULTI SERVICES

Gilles CHAUMIER

Tél : 06 85 55 94 34

MOREL BATIMENT Étude et

coordination de travaux,

Coordonnateur sécurité, Santé, Expert

en états parasites - Assistance

technique Port : 06 08 46 35 55

morelbatiment@hotmail.fr

CUISINES ITALIENNES ET DRESSINGS SUR MESURE

Aménagement de la conception à la réalisation.

Tel : 06.84.15.97.28 / 09.83.39.30.99

Mel : herve@ateliers-hbc.fr/

www.ateliers-hbc.fr

ENT. DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

Loïc FOULON Tél : 01 34 87 14 89

Terrassement, drainage, raccordement de tout à l'égout,
assainissement, plantations, clôtures...

HARAS DU HAUT LE VENT

Centre équestre, pension de chevaux, transport.

Tél : 06 07 34 02 82 // 06 75 06 55 68

contact@rondoux.com



POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76

Alarme, serrurerie, blindage,
automatisme, portail, fenêtre...

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Jean-Denis LEROUX

Tél : 06.32.62.93.47

Fax : 01.34. 87.75.36



TAXI ADAINVILLE

Place de l'Église

Tél : 06.85.46.53.97

Dans votre région

une course, un RdV, un avion, un colis...